



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements

Question écrite n° 39678

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le fait qu'à mesure que s'amplifiera l'intégration scolaire des personnes handicapées les instituts médico-éducatifs devront accueillir les enfants polyhandicapés et autistiques qui nécessitent un personnel spécialement formé, plus nombreux et travaillant en liaison avec les personnels paramédicaux. Ces établissements pourront également participer aux soutiens exigés pour les enfants et adolescents soit à l'école, soit à domicile. Toutefois, cette reconversion des postes et des personnels doit se faire de façon globale et cohérente, par département et par région, et non se heurter à des mesures de redéploiement parfois trop administratives. Il lui demande donc son avis sur ce sujet et ce qu'il envisage de faire en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39678

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1803